

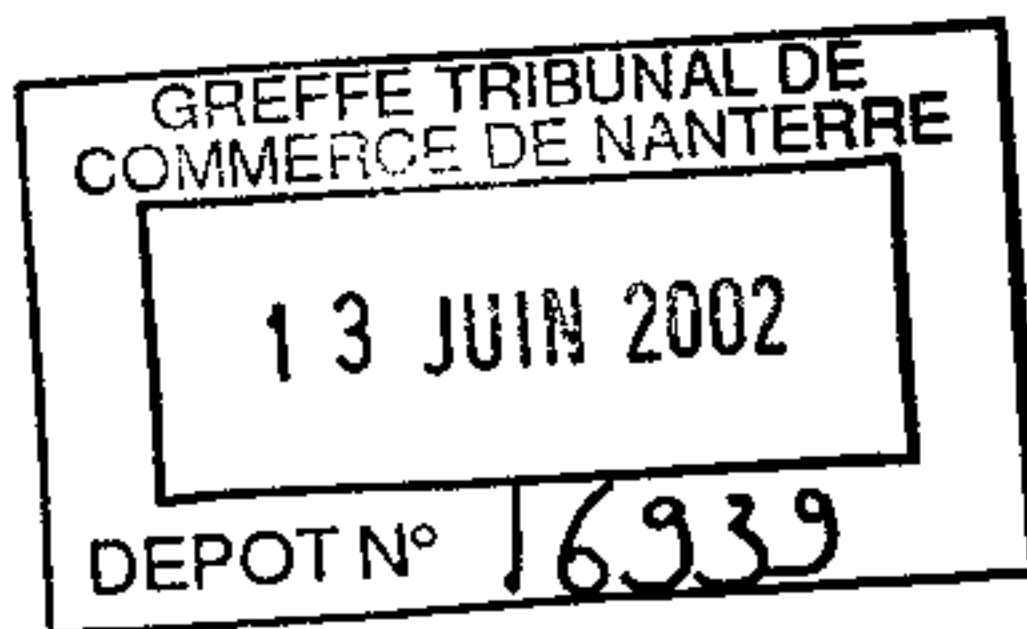
90B4885

SCEAUX SUD

16 JUIN 2002

20

158/5



deux cents francs
treize mille quatre cent quarante ff

SIGNATURE :

CESSION DE PARTS

ENTRE

Monsieur Pascal LORENZETTI demeurant 27, avenue Duquesne - 75017 PARIS

Ci-après dénommé le **CEDANT**

ET

La société FRANCO SUISSE BATIMENT, société anonyme au capital de F 10.000.000 - dont le siège social est à ANTONY (92160) - 24, avenue Aristide Briand et immatriculée au R.C.S. NANTERRE sous le numéro B 642 026 868 représentée par Madame Michèle MONTEL

Ci-après dénommée le **CESSIONNAIRE**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Monsieur Pascal LORENZETTI cède à la société FRANCO SUISSE BATIMENT, ce qui est accepté par cette dernière,

- 600 PARTS

lui appartenant dans la société « OPTION 7 », au capital de 100.000 francs, ayant son siège à ANTONY - 24, avenue Aristide Briand et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 334 131 976.

PROPRIETE - JOUISSANCE

La société FRANCO SUISSE BATIMENT aura la propriété des parts cédées à compter de ce jour, jouira de toutes les prérogatives et assumera toutes les obligations attachées à sa qualité d'associé, conformément à la loi et aux statuts.

Il est ici précisé, et convenu entre les parties, que le CEDANT conservera la responsabilité des événements antérieurs à la date de la cession.

La société FRANCO SUISSE BATIMENT participera donc aux résultats sociaux en proportion des droits attachés aux parts qui lui sont cédées par les présentes, à compter de ce jour.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix de **F 280.000** (deux cent quatre vingt mille francs).

Le paiement interviendra directement entre les parties.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes seront supportés par le CESSIONNAIRE.

DECLARATION DU CESSIONNAIRE

Le CESSIONNAIRE déclare dispenser le CEDANT, d'avoir à effectuer les formalités prévues à l'article 1690 du Code Civil.

FORMALITES

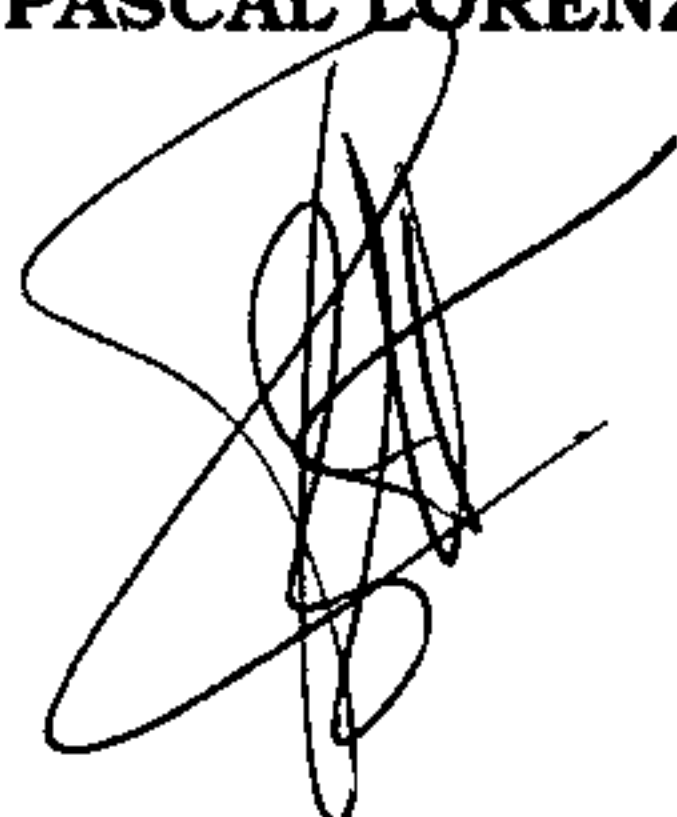
Des copies du présent acte seront déposées au Greffe du Tribunal de NANTERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE auprès duquel la société « OPTION 7 », est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 334 131 976 .

DECLARATION DU CEDANT

Pour la perception du droit proportionnel d'enregistrement, le CEDANT déclare que les parts cédées sont représentatives de numéraire.

Fait à ANTONY, le 13 juin 2000
en cinq exemplaires dont un pour l'enregistrement

LE CEDANT
PASCAL LORENZETTI



LE CESSIONNAIRE
FRANCO SUISSE BATIMENT

